



Des familles entrepreneuriales françaises participent activement à l'opération d'introduction en Bourse d'Aggregator Capital

Dans le cadre de son opération d'introduction en bourse sur NYSE Euronext C Paris visée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro n° 12-292, Aggregator Capital SCA annonce avoir reçu des souscriptions de la part de familles entrepreneuriales françaises, sensibles à son modèle unique et différenciant de capital-investissement et à ses performances de rentabilité.

Jérôme Lescure, membre de la famille fondatrice du Groupe SEB, leader mondial du petit équipement domestique, déclare : «*J'accompagne le projet d'introduction en bourse d'Aggregator Capital pour la qualité démontrée de son réseau d'entrepreneurs et des entreprises soutenues. Il permet de proposer aux investisseurs un outil innovant dont la transparence, la lisibilité et la gouvernance sont gages de résultats. Ce support d'investissement est une réponse pragmatique pour accompagner et développer ceux qui seront les nouveaux champions de notre économie. »*

Sylvie et Pierre Rostagnat, membres de la famille fondatrice de la société BIS acquise par Randstad, déclarent : «*Nous sommes heureux d'accompagner un nouveau modèle de sociétés d'investissement qui n'a aucun comparable en France et dont l'équipe de gestion présente des résultats remarquables. Nous sommes convaincus que le positionnement différenciant d'Aggregator Capital permettra à de nombreuses PME en croissance de franchir de nouvelles étapes de développement ».*

Fort engouement des souscripteurs historiques pour l'opération d'introduction en Bourse d'Aggregator Capital

Ces souscriptions sont complétées par un engouement fort de la part des membres du Club d'Entrepreneurs Associés avec des engagements de souscription atteignant 7,2 M€ soit 21% du montant de l'opération avant exercice de la clause d'extension ou de l'option de surallocation.

Julien Parrou, Président du Groupe ConcoursMania, membre du Club d'Entrepreneurs Associés Aggregator depuis 2008 et coté en bourse depuis 2011, déclare : «*Je suis très heureux de participer à l'Introduction en Bourse d'Aggregator Capital, qui me permet d'investir dans un portefeuille de très grande qualité d'entreprises non-cotées, en forte croissance et avec des niveaux de rentabilité élevés. J'apprécie par ailleurs la volonté d'Aggregator Capital de proposer une distribution généreuse, avantage-clé sur les marchés financiers aujourd'hui».*



Rappelons qu'Aggregator Capital SCA est en cours d'introduction en bourse et envisage de lever 34,5 M€ dans une fourchette de prix comprise entre 18€ et 22€ pour une durée de souscription qui se déroule jusqu' au 11 juillet 2012 (inclus).

Possibilité de souscrire à l'Introduction en Bourse jusqu'au 11 juillet

L'Offre au public et le Placement global sont ouverts jusqu'au mercredi 11 juillet (17h). Il est rappelé que les actions Aggregator Capital peuvent être placées dans un PEA.

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'Actions Offertes allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10 % du nombre d'Actions Offertes dans le cadre de l'Offre (avant exercice de la Clause d'Extension) et ce sans tenir compte des Actions Offertes qui seront par ailleurs allouées aux Souscripteurs Prioritaires dans le cadre de l'OPO.

Code ISIN : FR0011276997, Mnémo : AGR

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 2 « Facteurs de risques » de la Note d'Opération et au chapitre 4 du Document de Base avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers de la Société ou la réalisation de ses objectifs. Par ailleurs, d'autres risques non encore actuellement identifiés ou considérés comme significatifs par la Société pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du Prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sont disponibles sans frais au siège social d'Aggregator Capital, 25 rue de Clichy — 75009 Paris, ainsi que chez Bryan, Garnier & Co. au 26, avenue des Champs Elysées 75008 Paris. Ce document peut également être consulté en ligne sur les sites de l'AMF (www.amf-france.org) et d'Aggregator Capital (www.aggregatorcapital.com).



Calendrier indicatif

25 juin 2012	<ul style="list-style-type: none"> Entre 18,00 € et 22,00 € par action Visa AMF sur note d'opération
26 juin 2012	<ul style="list-style-type: none"> Communiqué de presse annonçant l'opération Diffusion par NYSE Euronext Paris de l'avis relatif à l'ouverture de l'OPO Ouverture de l'OPO et du Placement Global
11 juillet 2012	<ul style="list-style-type: none"> Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet Clôture du Placement Global à 17 heures (heure de Paris) (sauf clôture anticipée)
12 juillet 2012	<ul style="list-style-type: none"> Fixation du Prix de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension Avis de NYSE Euronext Paris relatif au résultat de l'OPO et du Placement Global Communiqué de presse indiquant le Prix de l'Offre et le résultat Première cotation des Actions de la Société sur le compartiment C de NYSE-Euronext Paris Ouverture de la période de stabilisation éventuelle
17 juillet 2012	<ul style="list-style-type: none"> Règlement-livraison des Actions Offertes dans le cadre de l'OPO et du Placement Global
18 juillet 2012	<ul style="list-style-type: none"> Début des négociations des Actions de la Société sur le compartiment C de NYSE-Euronext Paris
10 septembre 2012	<ul style="list-style-type: none"> Fin de la période de stabilisation éventuelle Date limite d'exercice de l'Option de Sur-Allocation

Intermédiaire financier



LONDON • PARIS • GENEVA • NEW YORK • NEW DELHI

Coordinateur Global, Teneur de Livre et Chef de File



Contacts

Agregator Capital

M. Guillaume Olivier Doré

Président de Backbone SAS – Gérant d'Agregator Capital SCA

01 83 92 26 64

godore@aggregatorcapital.com

Alexandre Rosoz

Directeur Général de Backbone SAS – Gérant d'Agregator Capital SCA

01 83 92 26 65

arosoz@aggregatorcapital.com

Cap Value

Communication Financière

Gilles Broquelet / Eric Levasseur

01 80 81 50 00 / gbroquelet@capvalue.fr

Relations Presse financière

Samuel Beaupain

01 80 81 50 05 / sbeupain@capvalue.fr

Agregator Capital, le plus beau fonds d'entrepreneurs dédié aux investissements dans les PME s'ouvre au public

Agregator Capital SCA est la société d'investissement du Club d'Entrepreneurs Associés Aggregator créé en 2002 par des entrepreneurs à succès, dont Guillaume-Olivier Doré, actuel Président du Gérant d'Agregator Capital. Ce Club qui réunit aujourd'hui plus de 400 dirigeants de sociétés françaises en croissance de toutes tailles, a été à l'origine de la naissance de Viadeo, numéro 2 mondial des réseaux sociaux professionnels.

Porté par les 10 ans de succès du Club d'Entrepreneurs Associés Aggregator, la société d'investissement Aggregator Capital SCA offre un modèle révolutionnaire de capital investissement.

En effet, Aggregator Capital SCA permet :

- **d'accéder à un écosystème entrepreneurial sélectif et unique au monde de plus de 400 dirigeants français, source d'opportunités d'investissement exceptionnelle,**
- **de bénéficier d'une forte expertise en capital développement dans l'univers des PME de petites capitalisations validée par des rendements de 26%¹ par an depuis 2003,**
- **d'investir dans un portefeuille diversifié de participations minoritaires, résilient et en croissance comprenant :**
 - le Groupe Materne Mont-blanc (agroalimentaire, CA 2011 : 205,5 M€, participation acquise : 0,54% du capital)
 - Star's Service (logistique, CA 2011 : 95 M€, participation acquise : 3,52% du capital),

¹ Ne présage en rien de l'évolution des TRI futurs d'AGREGATOR CAPITAL SCA
Voir Chapitre 26 du document de base : définition du TRI



- SCT Télécoms (télécommunications, CA 2011 : 65 M€, participation acquise : 1,90% du capital),
- Vuelto Group (solutions environnementales, CA 2011 : 18 M€, participation acquise : 7,70% du capital),
- NovaWatt (Production d'électricité, CA 2011 : 5,7 M€, participation acquise : 6,00% du capital),
- AD4Screen (marketing et publicité mobile, participation acquise : 4,50% du capital).

De plus, à horizon mars 2013, Aggregator Capital SCA a vocation à investir environ 18,5 M€ sur 6 projets déjà identifiés :

- Viadeo, numéro 2 mondial des réseaux sociaux à vocation professionnelle,
- Kalidea (ex Canal CE), pionnier du marché des prestations de services pour les comités d'entreprises,
- Balyo, spécialiste des solutions robotiques pour la manutention,
- Luminex, spécialiste des économies d'énergie pour l'éclairage public,
- Orion, spécialiste dans la mise en place et l'exploitation de contenus multimédias dans les hôpitaux dans le cadre de délégations de service public,
- En plus d'un réinvestissement dans Novawatt.

Enfin, à horizon décembre 2013, Aggregator Capital SCA a vocation à investir environ 5,5 M€ dans 2 nouvelles sociétés.

Aggregator Capital SCA fera bénéficier à ses actionnaires d'une politique de distribution généreuse et favorable avec comme principes :

- Un objectif de distribution annuel de 40% du résultat net distribuable,
- Un objectif de rendement annuel minimum de 4%.

www.aggregatorcapital.com
www.bourse-aggregatorcapital.com

Avertissement

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription des actions d'Aggregator Capital dans un quelconque pays. La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de ce communiqué doivent donc informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

En particulier :

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les actions, ou tout autre valeur mobilière, d'Aggregator Capital ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions d'Aggregator Capital n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, et Aggregator Capital n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux Etats-Unis.



Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée, notamment par la Directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010, et telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace économique européen (la « Directive Prospectus »).

S'agissant des Etats membres de l'Espace économique européen ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières nécessitant la publication par Aggregator Capital d'un prospectus dans un Etat membre autre que la France. En conséquence, les actions d'Aggregator Capital ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres autre que la France, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans cet Etat membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre.

Ce communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilées »). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilées et ne peut être utilisé par toute personne autre qu'une Personne Habilée. Tout investissement ou activité d'investissement auxquels le présent communiqué se rapporte est accessible uniquement aux Personnes Habilées et ne peut être réalisé que par les Personnes Habilées.